

de MARIE, Reine des cœurs, érigée canoniquement en Archiconfrérie le 28 avril 1913 à Rome par saint Pie X.

NOTE DE L'ÉDITEUR :

Voilà un extrait de la lettre pastorale et mandement de l'Archevêque d'Ottawa (Canada) érigeant la Confrérie de MARIE, Reine des cœurs :

« Le Bienheureux de Montfort n'avait pour se défendre que son Rosaire et cette dévotion dans ses luttes à outrance contre les Jansénistes et les Protestants ; et il remporta la victoire. Cette victoire, quels que soient les rugissements de l'ennemi, quelque sombre que s'annonce l'avenir, nous voulons la gagner nous aussi... Souvenons-nous que MARIE est aussi notre mère. Souvenons-nous que si elle a enfanté son Jésus sans douleur, c'est sur la Croix qu'elle nous a enfantés, nous autres : *Homo et Homo natus est in ea – Ecce Mater tua* [Un homme (JÉSUS) et encore un homme (tout chrétien) est né d'elle – Voici ta mère] rappelons-nous donc les gémissiments de notre Mère ; efforçons-nous de la dédommager en lui donnant de véritables enfants qui sachent jusqu'où doit aller leur amour pour elle, et conformément leur conduite à leur savoir en entrant dans la nouvelle confrérie. »

La Confrérie a été réorganisée sous Pie XII, puis a subi la réforme du Concile Vatican II. Il n'existe donc plus aujourd'hui et ne peut pas exister de confrérie, au sens canonique, qui puisse prétendre aux grâces et indulgences concédées par le pape. Cependant en ces temps de vacance formelle du Siège Apostolique, nous pouvons et devons espérer un surcroît de miséricorde de la part de la mère de miséricorde, médiatrice de toutes grâces. Ce qui compte c'est de rester dans l'esprit de la dévotion en s'appliquant à garder autant que possible les pratiques intérieures et extérieures.

Il en est de même pour l'Association des prêtres de MARIE, Reine des cœurs (voir ci-dessous).

N'y a-t-il pas aussi une association de prêtres fondée pour répandre plus largement cette belle dévotion parmi les fidèles ?

Oui, en l'année 1907, a pris naissance l'Association des prêtres de MARIE Reine des cœurs, qui s'engagent à pratiquer et à prêcher la dévotion de la Sainte Vierge qu'a enseignée S. Louis-Marie de Montfort. Cette œuvre bénie et enrichie de privilège par le pape Pie X a reçu dès la première heure les encouragements d'un grand nombre d'évêques.

CONSÉCRATION DE SOI-MÊME À JÉSUS-CHRIST, LA SAGESSE INCARNÉE, PAR LES MAINS DE MARIE.

O Sagesse éternelle et incarnée ! ô très aimable et adorable JÉSUS, vrai DIEU et homme, FILS unique du PÈRE éternel et de MARIE toujours Vierge, je vous adore profondément dans le sein et les splendeurs de votre PÈRE, pendant l'éternité, et dans le sein virginal de MARIE, votre très digne Mère, dans le temps de votre Incarnation.

Je vous rends grâce de ce que vous vous êtes anéanti vous-même en prenant la forme d'un esclave, pour me retirer du cruel esclavage du démon ; je vous loue et glo-

rifie de ce que vous avez bien voulu vous soumettre à MARIE, votre sainte Mère, en toutes choses, afin de me rendre par elle votre fidèle esclave : mais, hélas ! ingrat et infidèle que je suis, je ne vous ai pas gardé les promesses que je vous ai si solennellement faites dans mon baptême ; je n'ai point rempli mes obligations ; je ne mérite pas d'être appelé votre enfant, ni votre esclave ; et, comme il n'y a rien en moi qui ne mérite vos rebuts et votre colère, je n'ose plus par moi-même approcher de votre très sainte et auguste Majesté.

C'est pourquoi j'ai recours à l'intercession de votre très sainte Mère, que vous m'avez donnée pour médiatrice auprès de vous ; et c'est par ce moyen que j'espère obtenir de vous la contrition et le pardon de mes péchés, l'acquisition et la conservation de la Sagesse.

Je vous salue donc, ô MARIE immaculée, tabernacle vivant de la divinité, où la Sagesse éternelle cachée veut être adorée des Anges et des hommes ; je vous salue, ô Reine du Ciel et de la terre, à l'empire de qui est soumis tout ce qui est au-dessous de DIEU. Je vous salue, ô refuge assuré des pécheurs, dont la miséricorde ne manque à personne : exaucez les désirs que j'ai de la divine Sagesse, et recevez pour cela les vœux et les offres que ma bassesse vous présente.

O Moi N..., pécheur infidèle, je renouvelle et ratifie aujourd'hui entre vos mains les vœux de mon baptême ; je renonce pour jamais à Satan, à ses pompes et à ses œuvres et je me donne tout entier à JÉSUS-CHRIST, la Sagesse incarnée, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie, et afin que je lui sois plus fidèle que je n'ai été jusqu'ici.

Je vous choisis aujourd'hui en présence de toute la Cour céleste, pour ma Mère et ma Maîtresse ; je vous livre et consacre, en qualité d'esclave, mon corps et mon âme, mes biens intérieurs et extérieurs, et la valeur même de mes bonnes actions passées, présentes et futures, vous laissant un entier et plein droit de disposer de moi et de tout ce qui m'appartient, sans exception, selon votre bon plaisir, à la plus grande gloire de Dieu, dans le temps et dans l'éternité.

Recevez, ô Vierge bénigne, cette petite offrande de mon esclavage, en l'honneur et union de la soumission que la Sagesse éternelle a bien voulu avoir à votre maternité ; en hommage de la puissance que vous avez tous deux sur ce petit vermisseau et ce misérable pécheur ; en action de grâces des privilèges dont la sainte TRINITÉ vous a favorisée. Je proteste que je veux désormais, comme votre véritable esclave, chercher votre honneur et vous obéir en toutes choses.

O Mère admirable, présentez-moi à votre cher Fils, en qualité d'esclave éternel, afin que, m'ayant racheté par vous, il me reçoive par vous.

O Mère de miséricorde, faites-moi la grâce d'obtenir la vraie Sagesse de DIEU, et de me mettre pour cela au nombre de ceux que vous aimez, que vous enseignez, que vous conduisez, que vous nourrissez et protégez comme vos enfants et vos esclaves.

O Vierge fidèle, rendez-moi en toutes choses un si parfait disciple, imitateur et esclave de la Sagesse incarnée, JÉSUS-CHRIST, votre Fils, que j'arrive, par votre intercession et à votre exemple, à la plénitude de son âge sur la terre, et de sa gloire dans les Cieux.

Ainsi soit-il.



L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

Numéro 127 – MAI - JUIN 2018

Lettre de liaison de l'Apostolat de la Prière - Institut Mater Boni Consilii
350, route de Mouchy - 58 400 RAVEAU. COURRIEL : apostolat.priere@orange.fr



LE SAINT ESCLAVAGE DE JÉSUS EN MARIE
d'après St. Louis-Marie Grignon de Montfort

AVANT PROPOS :

NOTRE-DAME ayant le privilège d'écraser l'hérésie, comme le chante la liturgie, il n'est pas hors de propos, en ce mois de Marie, dans notre lutte contre le modernisme, de promouvoir la dévotion envers la Sainte Vierge, particulièrement sous la forme enseignée par Saint Louis-Marie Grignon de Montfort. Nous espérons donc que le document suivant aidera à promouvoir l'amour de MARIE dans les âmes, et par une conséquence nécessaire, à en extirper l'erreur et l'amour de l'erreur, particulièrement sous sa forme moderniste.

CATÉCHISME DU SAINT ESCLAVAGE DE JÉSUS EN MARIE

*Je suis tout dans sa dépendance
Pour mieux dépendre du Sauveur
Laisant tout à sa Providence :
Mon corps, mon âme et mon bonheur
(S. Louis-Marie Grignon de Montfort)*

Quel est le but principal de cette dévotion ?

Le but principal de cette dévotion est d'établir le règne absolu de la Très Sainte Vierge dans les cœurs, afin d'y faire régner plus parfaitement JÉSUS-CHRIST.

« Si nous établissons la solide dévotion de la Très Sainte Vierge, s'écrie S. Louis-Marie, ce n'est que pour établir plus parfaitement la dévotion à JÉSUS-CHRIST : ce n'est que pour donner un moyen aisé et assuré pour trouver JÉSUS-CHRIST. Si la dévotion à la Sainte Vierge éloignait de JÉSUS-CHRIST, il faudrait la rejeter comme une illusion du démon. Mais tant s'en faut, qu'au contraire cette dévotion ne nous est nécessaire que pour trouver JÉSUS-CHRIST parfaitement, l'aimer tendrement et le servir fidèlement! »

En quoi consiste cette dévotion ?

Elle consiste :

1. A se donner tout entier à la Très Sainte Vierge pour être tout entier à JÉSUS-CHRIST par elle ;

2. A vivre habituellement dans une parfaite dépendance de sa volonté, à l'exemple du FILS de DIEU à Nazareth.

Pourquoi se consacrer ainsi à la Sainte Vierge ?

On se consacre ainsi à la Sainte Vierge :

1. Pour imiter la dépendance de JÉSUS, qui, afin de nous sauver, a voulu être soumis à MARIE pendant trente ans ;

L'Apostolat de la Prière est une pieuse association de prière et de zèle en union avec le COEUR très saint de JÉSUS qui a été créée à Vals en France le 3 décembre 1844, fête de S. François Xavier, sur l'initiative des Pères de la Compagnie de JÉSUS.

Elle se diffusa bien vite dans le monde entier et comptait sous le règne de Pie XII 35 millions d'associés. Elle fut enrichie de 35 indulgences plénières par an et reçut louange et approbation des Papes Pie IX, Léon XIII, S. Pie X, Pie XI et Pie XII.

Son but est de propager la gloire de DIEU et le salut des âmes, ou de propager le règne de JÉSUS-CHRIST et d'accélérer le triomphe de son COEUR dans tous les hommes, en obtenant grâce aux pécheurs pour qu'ils ressuscitent, fervent aux âmes tièdes, vie chrétienne aux familles, efficacité aux ministres de l'Eglise afin que leur apostolat sacerdotal soit fécond.

Le moyen principal dont dispose et se sert la pieuse association est **la prière organisée, universellement dirigée vers l'apostolat et divinisée grâce à l'union avec celle qui s'élève du COEUR de JÉSUS vivant dans l'Eucharistie**. A la prière, on peut unir l'action.

L'A. P. comprend 3 pratiques ou 3 degrés de zèle apostolique et de bonne volonté.

Le Premier Degré comprend les Associés qui se bornent à la seule pratique essentielle de l'Oeuvre : **l'offrande quotidienne de leur journée faite à DIEU en union avec le SACRÉ-COEUR.**

Le Second Degré - dont il sera question dans cette lettre - comprend ceux qui, aux obligations propres au Premier Degré, c'est-à-dire à la prière par laquelle ils se concilient l'intercession du SACRÉ-COEUR auprès du PÈRE en vue de promouvoir la gloire de DIEU, **ajoutent d'autres prières à la Ste Vierge afin d'implorer le secours d'une Mère si puissante et de s'assurer son secours dans ce pieux apostolat du salut des âmes.** Les Statuts de l'A. P. prévoit, chaque jour, la récitation d'une dizaine de chapelet à l'intention du mois, ce qui ne paraît ni long, ni pénible à quiconque désire intéresser la Reine des apôtres au succès de l'Apostolat. Comme JÉSUS ne veut rien opérer sans MARIE, l'A. P. prend comme Médiatrice et Avocate MARIE, car sa médiation s'étend à tous les âges.

Aussi, c'est avec joie que nous ferons connaître dans cette lettre la pratique envers la Ste Vierge la plus excellente, enseignée au XVIII^{ème} siècle par un grand dévot à la Ste Vierge, **S. Louis-Marie Grignon de Montfort** dans son livre intitulé *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*. Nous publions un article reporté dans le site ami *Etudes antimodernistes*.

Bienheureux ceux qui étudieront et pratiqueront cette façon d'honorer la Sainte Vierge MARIE ! Ils en obtiendront de grandes grâces pour eux-mêmes et pour le salut de beaucoup d'autres âmes !

2. Pour reconnaître les droits de la Sainte Vierge, qui étant Mère de DIEU, a pouvoir sur toutes les créatures ;

3. Pour recevoir plus de grâces, parce que MARIE étant, comme Médiatrice de toutes les grâces, chargée de nous appliquer les mérites de la Rédemption, nous serons d'autant plus favorisés que nous vivrons plus soumis et plus unis à cette divine Mère.

Comment faut-il faire cette donation de tout soi-même, pratiquer cette dépendance absolue envers la Très Sainte Vierge ?

Il faut choisir un jour remarquable pour lui donner par un acte de consécration solennelle :

1. Notre corps ; 2. Notre âme ; 3. Nos biens matériels ; 4. Nos biens spirituels et la valeur de nos bonnes œuvres passées, présentes et futures.

En vertu de cette consécration, pour vivre habituellement dans sa dépendance, il faut faire toutes ses actions avec Elle et par Elle, en sorte que nous la regardions toujours comme agissant de concert avec nous.

Qu'est-ce qu'agir par MARIE, avec MARIE, en MARIE et pour MARIE ?

- **Agir par MARIE**, c'est n'aller jamais à Notre-Seigneur que par Elle, se laisser conduire en toutes choses par ses conseils et ses inspirations et s'appuyer sans cesse sur son secours maternel ;

- **Agir avec MARIE**, c'est prendre la Sainte Vierge comme le modèle accompli de tout ce qu'on doit faire et s'efforcer de l'imiter ;

- **Agir en MARIE**, c'est se recueillir souvent pour vivre en présence et en union de la Très Sainte Vierge, par la pensée et par l'amour ;

- **Agir pour MARIE**, c'est faire toute ses actions pour Elle, pour son profit et pour sa gloire, afin de les faire ainsi plus sûrement pour la gloire de DIEU.

En quoi cette consécration diffère-t-elle de celles que l'on fait à la première communion et dans les Congrégations des Enfants de MARIE ?

Par cette consécration, on se donne vraiment à MARIE en propriété, au lieu que par les consécration ordinaires, on n'entend qu'une mise en dépôt de nous-mêmes et de nos biens. A la première communion, on se met sous la protection de la Sainte Vierge, comme un enfant sous la tutelle de sa mère, afin d'avoir une plus large part à sa bonté, à ses faveurs, à son amour ; mais on ne lui sacrifie pas, pour cela, la valeur de ses actes, ni la liberté d'en disposer soi-même. Ici, au contraire, en nous donnant à la Sainte Vierge, nous lui abandonnons tous les droits que nous avons naturellement sur nos bonnes œuvres. Elle peut, dès lors, en disposer comme bon lui semble, sans que nous prétendions à autre chose qu'à l'honneur de vivre sous sa dépendance comme esclaves, afin d'être par Elle esclaves de JÉSUS ; de là, ce titre donné par S. Louis-Marie de Montfort à la présente dévotion : **l'Esclavage de JÉSUS en MARIE**.

Dans quel sens devons-nous considérer cet abandon de tous nos droits à la Sainte Vierge ?

Pour comprendre clairement la réponse à cette question, il faut se rappeler que chacune de nos œuvres, faite en état de grâce et par des motifs de foi, renferme :

1. Une valeur satisfaisante et impétratoire, que nous pouvons communiquer à d'autres et qui sert soit à compenser la peine due au péché, soit à obtenir quelque bienfait particulier ;

2. Une valeur méritoire, qui nous est propre, que nous ne pouvons communiquer à personne, et qui apporte à notre âme une augmentation de grâce et de mérites.

Or, par cet abandon volontaire que nous lui faisons de tous nos droits, la Sainte Vierge devient la maîtresse absolue :

1. De toute la valeur satisfaisante et impétratoire de nos bonnes œuvres qu'Elle peut appliquer à qui Elle veut, comme il lui plaît, selon la plus grande gloire de DIEU ;

2. De toute leur valeur méritoire, c'est-à-dire, de nos grâces, de nos mérites. Mais, parce que ces grâces et ces mérites, nous étant propres, sont incommunicables, Elle voudra bien les garder et les conserver précieusement, comme un beau et riche trésor.

Comment pourrons-nous secourir nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs vivants et défunts, si nous ne sommes pas libres de disposer de la valeur impétratoire et satisfaisante de nos bonnes œuvres, en faveur de qui nous voulons ?

Loin de s'opposer à ce que nous venions au secours de ceux qui nous sont chers, ou qui se recommandent à nous, cette dévotion nous autorise au contraire, à prier pour eux avec plus de confiance que jamais. « Tout ainsi qu'une personne riche, dit S. Louis-Marie de Montfort, qui aurait donné son bien à un grand prince, afin de l'honorer davantage, prierait avec plus de confiance ce prince de faire l'aumône à quelqu'un de ses amis qui la lui demanderait. Ce serait même faire plaisir à ce prince que de lui donner occasion de témoigner sa reconnaissance envers une personne qui s'est dépouillée pour le revêtir, qui s'est appauvrie pour l'honorer. Il faut dire la même chose de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge ». Il est de leur bonté et de leur puissance de ne jamais se laisser vaincre en générosité. Et quoique l'application de nos bonnes œuvres ne dépende plus de notre volonté, Jésus et Marie sauront bien, à notre recommandation humble et soumise, assister de notre petit revenu spirituel, ou par d'autres voies, nos parents, nos amis, nos bienfaiteurs vivants et défunts. C'est même un devoir de justice et de charité qu'ils sauront mieux que nous reconnaître et remplir.

Quels sont les principaux avantages que nous trouvons pour nous-mêmes dans l'esclavage de Jésus en MARIE ?

Nous étant dépouillés de tout ce que nous avons pour le donner à la Très Sainte Vierge, nous pouvons croire :

1. Que cette bonne Mère, ayant accepté notre offrande, s'est engagée à nous protéger et défendre

contre nos ennemis, à nous rendre les voies du salut douces et faciles, et à nous obtenir toutes les grâces dont nous avons besoin pendant la vie ;

2. Que nos bonnes œuvres passant par ses mains avant d'arriver à Dieu, elle les purifie, les augmente, les embellit, les présente elle-même à JÉSUS-CHRIST, pour qu'elles soient plus favorablement accueillies ;

3. Que pour répondre au généreux abandon que nous lui avons fait de tous nos biens, elle acquitte dès cette vie nos dettes envers DIEU, et ne permettra pas à notre mort, que nous restions longtemps à souffrir dans le Purgatoire.

Aussi, dans l'esclavage de JÉSUS en MARIE, une âme fervente, dirigée, soutenue par la Très Sainte Vierge, arrive plus sûrement et plus promptement à une parfaite sanctification que par toute autre voie spirituelle.

« Qu'on me fasse un chemin nouveau pour aller à JÉSUS-CHRIST, dit encore S. Louis-Marie de Montfort, et que ce chemin soit pavé de tous les mérites des Bienheureux, orné de toutes leurs vertus héroïques, éclairé et embelli de toutes les lumières et beautés des Anges, et que tous les Anges et les Saints y soient pour y conduire, défendre et soutenir ceux et celles qui y voudront marcher ; en vérité, en vérité, je dis hardiment, et je dis la vérité, que je prendrais préférablement à ce chemin, qui serait si parfait, la voie immaculée de Marie, voie ou chemin sans aucune tache, ni souillure, sans péché originel ni actuel, sans ombre ni ténèbres ».

Quelles sont les obligations ou pratiques de cette dévotion ?

Pour être esclave de JÉSUS en MARIE, il suffit d'avoir fait une fois pour toutes l'acte de consécration. C'est un contrat qui dure toujours, à moins qu'on ne le rétracte formellement. Le Bx de Montfort conseille, en outre, quelques pratiques particulières, soit extérieures, soit intérieures.

Quelles sont les pratiques extérieures ?

Ces pratiques sont :

1. De se préparer à sa consécration en offrant à Dieu, pendant 33 jours (30 jours au moins, si on compte des semaines de 6 jours) toutes ses prières, méditations et bonnes œuvres, aux intentions et de la manière suivante : une période de douze jours pour se vider de l'esprit du monde, une première semaine pour obtenir la connaissance de soi-même, une seconde semaine pour obtenir la connaissance de la Sainte Vierge, une troisième semaine pour obtenir la connaissance de JÉSUS-CHRIST. Au terme de la préparation, un jour de fête de la Sainte Vierge, on fait la consécration en prononçant la formule composée par le Bienheureux de Montfort lui-même ;

2. De renouveler chaque année son acte de consécration, après s'y être préparé de la même manière que la première fois (les 12 premiers jours sont facultatifs) ;

3. De faire une petite offrande à la Sainte Vierge, le jour de la première consécration et le jour de la rénovation, comme marque de dépendance universelle envers Marie ;

4. De réciter tous les jours, ou du moins le plus souvent possible, le Magnificat, le chapelet ou même le saint Rosaire, et la Petite Couronne de la Sainte Vierge, composée de 3 Pater, suivis chacun de 4 Ave Maria et d'un Gloria Patri ;

5. De célébrer dévotement les fêtes de la Sainte Vierge, et particulièrement l'Annonciation (25 mars), fête de la présente dévotion.

Quelles sont les pratiques intérieures ?

Ces pratiques sont :

1. D'offrir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, chaque matin, et même souvent dans la journée, par les mains de sa sainte Mère, nos pensées, nos désirs, nos paroles ; nos actions, en prononçant ces mots ou d'autres semblables : « Je suis tout à vous, et tout ce que j'ai je vous l'offre ô mon aimable Jésus, par Marie, votre très sainte Mère » ;

2. De faire toutes ses œuvres, dans le cours de la journée, en union avec Marie : « Ma bonne Mère, agissez en moi ... priez en moi ... souffrez en moi ... parlez en moi ... travaillez en moi ... ». Tout cela doit se faire paisiblement, doucement, sans contention, mais aussi avec fidélité et persévérance ;

3. De communier avec MARIE et par MARIE, c'est-à-dire :

4. De renoncer, avant la communion, à nos propres dispositions pour recourir à celles de Marie, lui demandant son cœur tout brûlant d'amour pour y recevoir JÉSUS-CHRIST : « Ma bonne Mère, voici venir mon JÉSUS ... prêtez-moi votre cœur pour le recevoir, ou plutôt recevez-le vous-même en moi. »

5. De supplier Notre-Seigneur, au moment même de la communion et pendant qu'on dit trois fois Domine non sum dignus, de ne considérer en nous que les vertus et les mérites de la Très Sainte Vierge : « Oui, doux Sauveur de mon âme, je me reconnais tout à fait indigne de vous recevoir par moi-même, vu ma tiédeur et mes nombreuses infidélités. Mais voici à la place de mon cœur, celui de Marie, votre Mère et la mienne ! Ce cœur si pur et si saint sera votre demeure ... Levez-vous, et venez habiter le lieu de votre repos, l'arche de votre sanctification. »

6. D'emprunter encore après la communion, les dispositions d'amour et de reconnaissance de Marie, pour les offrir à JÉSUS-CHRIST en action de grâces : « Ma bonne Mère, adorez, aimez, glorifiez JÉSUS-CHRIST pour moi ... faites-le vivre, grandir, dominer en moi. Étendez aussi, affermissiez son règne dans le cœur de tous les fidèles, et surtout des personnes qui me sont chères. »

N'a-t-on pas institué, selon les désirs de S. Louis-Marie de Montfort, une Confrérie pour propager plus facilement cette pratique ?

Oui, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a institué le 25 mars 1899 une Confrérie sous le titre de Confrérie